

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 22 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois le vingt-deux mai à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de VILLAUDRIC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur PROVENDIER Philippe, Maire.

Présents : Aurore CAUJOLLE, Philippe CAUVIN, Marie-Pierre CRAUZZO, Didier GARRIGUES, Isabelle GUILLOT, Nicolas LE CHEVILLER, Josselyne MANNEVILLE, Jean Julien MAZERIES, Redouan OUALI, Marie Cécile OUNNAS-TROUVEROY, Denis PARISE, Sylvain PINEAU, Liliane PLAS, Suzanne PONS (arrivée à 20h10), Philippe PROVENDIER, Abdel RYAD (arrivé à 20h20),

Absents excusés : Christelle MARROT, Gérard PRADEAU, Jean-Luc SALVATGE

Gérard PRADEAU a donné procuration à Didier GARRIGUES

Christelle MARROT a donné procuration à Denis PARISE

Monsieur Jean Julien MAZERIES a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance par la lecture du Compte Rendu de la séance précédente qui mis aux voix est adopté par **16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

Délibération 31-2023 : DM 2 BUDGET COMMUNAL – Rapporteur B. de GRENIER (DGS)

Désignation	Diminution sur crédits Ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2111 : Terrains nus		367 567.50 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		367 567.50 €
D 673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)		10 000.00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques		10 000.00 €
R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		367 567.50 €
TOTAL R 001 : Solde exécution invest. reporté		367 567.50 €
R 738 : Autres impôts et taxes		10 000.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes		10 000.00 €

Délibération 32-2023 : Excédent budget annexe lotissement GOURDIS 2022 – Transfert au BP communal 2023 – Rapporteur B. de GRENIER (DGS)

Suite à l'approbation du compte administratif 2022 du budget annexe de GOURDIS le 20/03/2023 ayant constaté un résultat de fonctionnement de 327 214.69 € ;
Il est proposé au Conseil Municipal de transférer sur le budget communal 2023 tout ou partie de cet excédent.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **par 17 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention** :

- Autorise Monsieur le Maire à transférer du budget annexe « Gourdis » au profit du budget communal la somme de 200 000 € pour 2023 par les écritures comptables suivantes :
Budget « Gourdis » 2023 - En dépenses au compte 65822

Budget Communal 2023– En recettes au compte 75821

- Dit que les inscriptions budgétaires ci-dessus sont inscrites sur les BP 2023 respectifs

Délibération 33-2023 : Acquisition d'un véhicule utilitaire - Demande de Subvention – Rapporteur D. PARISE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire pour les services techniques qui sera mieux adapté à leurs usages.

Après consultation et délibération, le Conseil Municipal par 18 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions :

- reconnaît l'utilité de cette acquisition ;
- décide l'acquisition d'un véhicule utilitaire avec benne basculante
- retient le devis de la PAROT VI St JORY

Pour un montant de 24 000.00 NET

- Dit que la dépense est prévue au B.P, Section Investissement, article 2182 ;
- Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général une subvention aussi élevée que possible.

Délibération 34-2023 : Acquisition d'une débroussailleuse - Demande de Subvention - Rapporteur D. PARISE

Le Maire rappelle au Conseil de la nécessité d'équiper le service technique d'une débroussailleuse à dos.

Où l'exposé de son Président, et après consultation et délibération le Conseil par 18 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions :

- Retient le devis de :
RURAL MASTER pour un montant de 825.00 € HT soit 990.00 € TTC
- Dit que la dépense est inscrite au BP article 2188
- Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général une subvention aussi élevée que possible pour cette première acquisition.

Délibération 35-2023 : Acquisition logiciel gestion du cimetière pour le secrétariat de Mairie – Rapporteur B. de GRENIER (DGS)

Le Maire rappelle au Conseil qu'il est nécessaire de se doter d'un logiciel de gestion du cimetière spécifique au secrétariat de Mairie afin de pouvoir proposer un service fiable et de qualité aux administrés.

Après consultation et après en avoir délibéré le Conseil par 18 Voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions :

- Retient les devis de :
ICM pour un montant global de 1 844.00 € H.T soit 2 406.35 € TTC
- Dit que la dépense est inscrite au budget article 2183 ;
- Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général une subvention aussi élevée que possible.

Point d'information scolaire :

Monsieur le Maire et Monsieur le premier adjoint ont rencontré le Directeur académique le 17 mai à Toulouse.

Monsieur le Maire rapporte les informations suivantes :

Fermeture non encore tranchée définitivement puisqu'en juin il y a un nouveau décompte et un dernier en septembre lors de la rentrée.

Aujourd'hui, pour la rentrée 2023 le nombre d'enfants en maternelle passe de 57 à 70.

Il existe un Arbitrage sur :

- le nombre d'enfants par établissement
- le nombre d'enseignants à supprimer au sein de l'académie soit 6

La mairie et la FCPE vont se réunir pour envisager sur les actions à mener.

QUESTIONS DIVERSES :

Mobilisation pour proposer des repas de quartiers

Fin de séance à 21h00

Aurore CAUJOLLE

Philippe CAUVIN

Marie-Pierre CRAUZZO

Didier GARRIGUES

Isabelle GUILLOT

Nicolas LE CHEVILLER

Josselyne MANNEVILLE

Christelle MARROT

Jean-Julien MAZERIES

Redouan OUALI

Marie-Cécile OUNNAS-TROUVEROY

Denis PARISE

Sylvain PINEAU

Liliane PLAS

Suzanne PONS

G rard PRADEAU

Philippe PROVENDIER

Abdel RIAD

Jean-Luc SALVATGE